



DECISION DU MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°2025-040

OBJET : GESTION ET ANIMATION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE LAUNAGUET - Référence : 2025-010-MAPA

Décision de l'attribution et des conditions

LE MAIRE,

Vu le décret n° 2025-723 du 30 juillet 2025 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération 2020.05.27.021-2 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, prise conformément à l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de Launaguet et notamment l'article 4 « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalables, et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Considérant le DCE N° 2025-010-MAPA relatif au marché "GESTION ET ANIMATION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE" établi par le service Finances-Marchés publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 350.000,00 € HT soit 420.000,00 € TTC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Considérant qu'au moment de la rédaction des conditions du présent marché, l'administration n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de services dont elle aura besoin ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 1er août 2025 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 29 novembre 2025 ;

Considérant que 1 offre est parvenue de LEC - LOISIRS EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD 7 RUE PAUL MESPLE, 31100 TOULOUSE

Considérant le rapport d'analyse des offres du 5 août 2025 rédigé par le service Finances-Marchés publics ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis la seule offre, soit LEC - LOISIRS EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD, 7 RUE PAUL MESPLE, 31100 TOULOUSE aux prix unitaires négociés de ce candidat: le montant de commande est limité à 150.000,00 € HT soit 190.000,00 € TTC ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget 2025 ;

DECIDE

Article 1er :

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises N° 2025-010-MAPA et le montant estimé du marché "GESTION ET ANIMATION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE", établi par le service Finances-Marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché.

Le montant estimé s'élève à 350.000,00 € HT soit 420.000,00 € TTC.

Article 2 :

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Article 3 :

D'approuver le rapport d'analyse des offres du 5 août 2025, rédigé par le service Finances-Marchés publics.

Article 4 :

D'attribuer ce marché au candidat ayant remis la seule offre, soit LEC - LOISIRS EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD , 7 RUE PAUL MESPLE, 31100 TOULOUSE aux prix unitaires négociés de ce candidat, dans les conditions jointes en annexe.

Le montant de la commande est limité à 150.000,00 € HT soit 190.000,00 € TTC.

Article 5 :

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Article 6 :

D'approuver le paiement des dépenses correspondantes par le crédit inscrit au budget 2025.

Article 7 :

Monsieur le Maire rendra compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à LAUNAGUET, le 17/10/2025

Le Maire,
Michel ROUGÉ





**Mairie de Launaguet
95 chemin des Combes
31140 - LAUNAGUET**

Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de services

**GESTION ET ANIMATION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE DE L'ECOLE DE
MUSIQUE MUNICIPALE**

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1^{er} du code de la commande publique

Acte d'Engagement (A.E.)

après négociation

SOMMAIRE

Article 1.	Identification de l'acheteur	3
Article 2.	Contractant	3
Article 3.	Étendue de l'accord-cadre	4
Article 4.	Prix	4
Article 5.	Durée et/ou Délais d'exécution de l'accord-cadre	4
Article 6.	Paieement	5
Article 7.	Avance	5
Article 8.	Signature du marché ou de l'accord-cadre	5
Article 9.	Acceptation de l'offre par l'acheteur	6
Article 10.	Notification du marché au titulaire (date d'effet du marché)	6
Article 11.	Nantissement ou cession de créances	7
ANNEXE 1 –	DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS	8

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	Mairie de Launaguet
Adresse	95 chemin des Combes 31140 - LAUNAGUET
Adresse électronique	courrier@mairie-launaguet.fr
Numéro de téléphone	05 61 74 07 16
Signataire du marché	Michel ROUGE Maire
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Michel ROUGE Maire
Comptable assignataire	Service de gestion comptable (SGC) - Toulouse couronne Est

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M/Mme	Fabienne AHADIS
Agissant en qualité de	Présidente

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ engage la société Loisirs Education Saboyennete Grand Sud sur la base de son offre,

Nom commercial et dénomination sociale	LEC Grand Sud
Adresse	7 rue Paul Hespé 31100 Toulouse
Adresse électronique	contact@lecs.org - admin@lecs.org
Numéro de téléphone	05 62 87 43 43
Télécopie	05 62 87 43 44

Numéro de SIRET	479 927 915 000 39
Code APE	93 29 Z
Numéro de TVA intracommunautaire	

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

, désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire ☐ solidaire du groupement conjoint ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DE L'ACCORD-CADRE

GESTION ET ANIMATION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE

Cet acte d'engagement correspond :

☒ à l'ensemble de l'accord-cadre

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré aux prix indiqués dans l'annexe financière (bordereau des prix unitaires).

MONTANT MAXIMUM HT DE COMMANDE :
150.000,00 €

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE

Durée :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois.

La durée de l'accord-cadre commence à courir à partir de la notification.

Délai d'exécution :

Reconduction :

L'accord-cadre est reconductible tacitement, il comprend une reconduction.

A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

Si l'acheteur ne souhaite pas reconduire l'accord-cadre, il doit prendre une décision expresse de non-reconduction, qu'il notifie au titulaire au plus tard 90 jours calendaires avant la date d'échéance de l'accord-cadre initial ou d'une reconduction ultérieure.

Le titulaire ne peut s'opposer à la non-reconduction de l'accord-cadre.

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants¹ :

Ouvert au nom de	Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud
Pour les prestations suivantes	Tecles
Domiciliation	Crédit Coopératif Toulouse
Code banque	42559
Code guichet	10000
N° de compte	08004026334
Clé RIB	41
IBAN	FR764255810000080040263341
BIC	CCOPFRPPXXX

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire;

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 7. AVANCE

Aucune avance n'est prévue.

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Signature électronique

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
--	---------------------------	-----------

¹ Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

--	--	--

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
Michel ROUÉE Daire	Lauvagnat le 31/03/2025	1- 

Elle est complétée par les annexes suivantes² :

- ☐ Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- ☐ Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement
- ☐ Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;
- ☐ Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;
- ☐ Autres annexes (A préciser) :

ARTICLE 10. NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE (DATE D'EFFET DU MARCHÉ)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A	
Le	
Signature	

En cas d'envoi via le profil acheteur :

Coller ci-dessous l'avis de réception électronique, valant date de notification du marché.

Collez ICI

² Cocher la case correspondante

ARTICLE 11. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES☐ **Certificat de cessibilité établi**

A	
Le	
Signature	

OU☐ **Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :**

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de <i>(indiquer le montant en chiffres et en lettres)</i> :	
2 ☐ La totalité du bon de commande n°..... afférent au marché <i>(indiquer le montant en chiffres et en lettres)</i> :	
3 ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à <i>(indiquer en chiffres et en lettres)</i> :	
4 ☐ La partie des prestations devant être exécutée par et évaluée à <i>(indiquer le montant en chiffres et en lettres)</i> :	

A	
Le	
Signature	



SIGNATURE

Fabienne AMADIS
 28/08/2025 12:37

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA Intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA Intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA Intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA Intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA Intracommunautaire : Adresse :				
TOTAL :				